

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations

Séance du comité syndical du 4 octobre 2024

n° 2024-10-04-02

Date de la convocation

26/09/2024

Convoqués : 22 (12
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 8

Représentés : 0

Absents : 15

OBJET :**Ressources
Humaines****Noël des enfants
du personnel**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

Étaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Gaëlle PROISY, Fabien LESIEUR, Anne-Marie LATEUR.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT, Catherine WANTIEZ.

Étaient absents non excusés : Annie Cochet, Laurine COTEL, Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Gérard LEROY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY.

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance.

Depuis 2010, le SITE EN VAL DE NOYE contribue au Noël des enfants du personnel en attribuant 100€/enfant sous forme de cartes cadeaux et chèques culture.

Pour rappel pour bénéficier de l'exonération des cotisations, le montant des bons cadeaux attribués à un salarié ne doit pas dépasser 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par événement et par année civile, soit **193 euros en 2024. (Chèques culture non concernés, d'où le complément en cas d'enfant multiple).**

L'âge limite des bénéficiaires est fixé de 0 à 15 ans inclus.

Le Président propose au Comité syndical d'augmenter cette somme.

Deux choix sont proposés à l'assemblée : 110€/enfant ou 120€/enfant.

Après en avoir discuté, les deux choix sont mis au vote :

- **1^{er} CHOIX :** Augmentation à 110€ par enfant : **3 pour – 5 contre**

VOTE :

Pour : Vincent DAINE, Cédric BOQUET, Anne-Marie LATEUR

Contre : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Fabien LESIEUR, Gaëlle PROISY, Céline TAMPIGNY.

Suite et fin délibération n°2024-04-05-12

➤ **2^{ème} CHOIX** : Augmentation à 120€ par enfant : 5 pour – 3 contre

VOTE :

Pour : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Fabien LESIEUR, Gaëlle PROISY, Céline TAMPIGNY

Contre : Vincent DAINE, Cédric BOQUET, Anne-Marie LATEUR

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité

- d'approuver l'attribution d'un montant de 120 euros pour chaque enfant d'employé dans le cadre des fêtes de fin d'année, de la répartition suivante :

Nombre d'enfant par agent	Montant du chèque CADHOC	Montant du chèque CULTURE
1	120 €	/
2	190 €	50 €
3	190 €	170 €
4	190 €	290 €

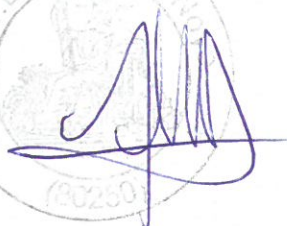
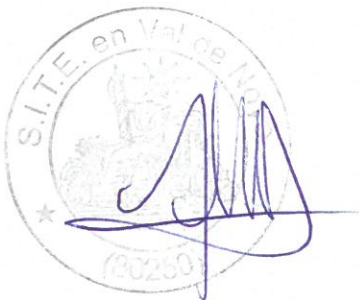
- d'autoriser l'engagement des dépenses correspondantes ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric BOQUET

Le Président
Vincent DAINE